

Département Lozère

Commune PRUNIERES

Monument Tour d'Apcher et l'Eglise

Adresse ou situation exacte parcelles n° 325 et 326 section C

Utilisation actuelle

Propriétaire COMMUNE

Adresse Prunières

Occupant

Nature et étendue de la protection Classement Monuments Historiques  
Tour et Eglise en totalité

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel OUI

Epoques de construction Tour d'Apcher XI° - XII° - couronnement XIV° s.  
Eglise XII - XVI°

Travaux TOUR : angle à reconstituer en partie basse ; couronnement à consolider.  
EGLISE : consolidation de la voûte, et réfection de la couverture.

Réparation à prévoir d'urgence

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations 200.000 F.

Crédit d'entretien nécessaire 2.000 F.

N.B. Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en Chef des Monuments historiques.

~~Renseignements bibliographiques~~

Etat de conservation : Tour - moyen - angle du mur est détérioré sur 2 m de haut -  
intérieur effondré

Eglise - infiltrations partie ouest de la voûte

Documents graphiques et photographiques anciens connus

Matériaux de construction granit et lauzes

Historique ~~Recherches en cours~~

ci-joint -

**Description sommaire** - L'église romane est située au centre du hameau sur une butte, à l'emplacement de l'ancien château dont il ne reste que la tour à peu près intacte. La surélévation de l'église donne une impression d'élancement et d'étroitesse, très harmonieuse. Elle est bâtie entièrement en granit, en lauzes pour la couverture.

/ EXTERIEUR /

C'est un bâtiment long et étroit, de 15,60 m sur 5,50 m, sans rupture. La façade principale surmontée d'un clocher peigne à 2 arcatures est orientée ouest, et une abside à 5 pans à l'Est.

La façade occidentale est un simple mur adossé à la voûte de la nef, percé de deux fenêtres romanes.

Le portail d'entrée se trouve sur la face sud certainement ouvert postérieurement et auquel on accède par un parvis surélevé précédé d'un escalier contemporain du portail.

Un glacis épais a été rajouté au pied de l'escalier au siècle dernier.

Deux supports sur les élévations nord et sud construits symétriquement au niveau de la jonction du chevet à la nef.

Au niveau de l'abside pentagonale dans l'élévation supérieure, une arcature sur chaque côté du pentagone est soutenue par une colonnette à chapiteau sans décor, dans laquelle s'ouvrent sur le côté sud deux fenêtres romanes.

C'est la seule décoration rythmant les murs austères de granit, de cette église toute simple.

/ INTERIEUR /

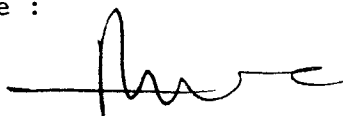
Elle est composée d'une nef unique étroite dont la voûte en berceau est supportée par deux arcs doubleaux engagés dans des pilastres. Les deux travées sont de longueur inégale. Dans la seconde travée s'ouvre au sud la porte d'entrée. La première est éclairée par deux fenêtres à double ébrasement ouvertes dans le mur ouest au niveau du sol et au niveau d'une tribune. Le chœur est surélevé par rapport à la nef, il est séparé

(Ne rien coller sur cette fiche)

.../...

Date : 20 janvier 1978

Signature :



de l'abside par un arc plein cintre. L'abside est plus étroite que le chœur. De plan pentagonal elle est couronnée d'une voûte en cul de four. Dans les murs sud et Est sont percées des fenêtres à ébrasement intérieur.

Une corniche court le long de la nef du chœur et de l'abside au niveau du tailloir des chapiteaux. Ceux-ci présentent un épannelage simple de pyramide renversée et un décor simple, sculpté en bas relief. Sur la corbeille s'épanouissent deux feuilles d'eau où vient se loger une demi-sphère ; au centre les caulicoles sont remplacées par une tige gravée, se terminant à la partie supérieure, sous le tailloir par un carré, gravé. Le tailloir est simplement chanfreiné et peu épais. Comme l'astragale il fait partie du chapiteau. Il est prolongé par la corniche au même profil simple.

Les colonnes à tambour reposent sur des bases moulurées.

Les murs sont crépis en blanc.

La tour est située à quelques mètres de l'église sur un petit édicule.

Elle est construite en granit dans un appareil moyen équerri, et les angles sont montés en chaînage aux pierres de plus grande dimension et taillées.

Elle est bâtie sur un plan carré. La porte d'entrée s'ouvre vers l'est à quelques mètres (2,50 m) au-dessus du sol. Les piedroits sont simplement appareillés de pierres de grande dimension. L'arc en plein cintre composé de claveaux de longueurs inégales repose en retrait sur les piedroits ainsi qu'un tympan. Le sommet de la tour est couronné par des machicoulis, sans interruption sur les quatre côtés. La plupart sont en ruines : seuls restent les supports formés de trois consoles. Sur l'élévation s'ouvrent des fenêtres étroites à différents niveaux.

A l'intérieur les voûtes se sont effondrées.

La tour carrée fait partie de l'enceinte intérieure du château qui comprenait aussi trois tours rondes, ouvertes à la gorge, mais sont aujourd'hui réduites à leur base. L'église était comprise aussi dans cette enceinte. L'ensemble, tour-église, est d'une grande beauté et d'un intérêt historique certain. Il est nécessaire de protéger la tour qui est détériorée à la base de l'angle Est sur deux mètres de hauteur et dont de nombreux machicoulis ont disparu.

COMPARAISON : cet ensemble rappelle celui de la GARDE-GUÉRIN de façon frappante et ne lui cède en rien pour l'héritage esthétique, architectural et historique -

(La Garde-Guérin, commune de Breuichère, a bénéficié de protections légales importantes (église et château classés MH - village site inscrit).)



Lozère - PRUNIERES

Eglise et ancien château d'Apcher

HISTORIQUE

1) - L'ancien château :

Fin XII° S. : GARIN, un des premiers seigneurs d'Apcher, est un troubadour de renom, il crée une forme poétique nouvelle : le "descors".

1233 : Le château d'Apcher est cité pour la première fois

- . il est le siège d'une des huit baronnies du Gévaudan
- . la baronnie d'Apcher était très étendue, allant de l'Aubrac et du Bès à SAUGUES, et de la Haute Truyère à Saint-Flour, comprenant une dizaine d'autres châteaux : ARZENC - SAINT-ALBAN - SAINT-CHELY (ville forte)
- . le Baron d'Apcher rendait hommage à l'évêque, Comte du Gévaudan.

XIV° S. : Le baron d'Apcher résiste victorieusement contre les Anglais

fin XVI° S. : Le château d'Apcher résiste victorieusement aux protestants

1636 : Marguerite d'Apcher, dernière descendante de la branche aînée épouse le Duc d'UZES, François de CRUSSOL ; la baronnie passe alors à cette puissante famille.

12 février 1715 : le Duc d'UZES vend la baronnie d'Apcher à Pierre BOUNIOL, Juge général de la Comté d'Apcher et à Jean BES, son beau-frère, pour 117 900 livres.  
Les nouveaux propriétaires vendent par lots l'ancien domaine

23 avril 1717 : APCHER, la place forte et siège de la baronnie, qui donnait droit d'entrée aux Etats particuliers du Gévaudan, est vendue pour 45900 livres à Emmanuel de BESSUEJOLS, Marquis de Roquelaure, qui fit son entrée aux Etats le 27 mars 1719.  
En 1721, il était bailli du Gévaudan.

Jusqu'à la Révolution : Les de BESSUEJOLS installés à Saint-Chély d'Apcher demeurent propriétaires du château d'Apcher, mais en le laissant tomber en ruines.

Sur le premier cadastre de la commune de Prunières, l'ancien donjon, seul vestige encore debout, appartenait aux habitants du village d'Apcher.

A ctuellement l'ensemble est propriété de la commune de Prunières.

2) - La chapelle castrale Saint-Jean Baptiste

Elle daterait du XIII° siècle d'après Claude LICINI : "La féodalité en Gévaudan - Etude de la Baronnie d'Apcher - XIII° - XIV° S. (Diplôme octobre 1974).



Tel 4

M D

manuscrit  
(enceinte  
et site (cas 14))

# MONUMENTS HISTORIQUES

Recensement des  
Monuments de la France

Département : Lozère

Commune : PRUNIÈRES

Édifice : tour d'Apcher, ruines du château et

église

Paris, le

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE  
15 MARS 1978  
35  
DEMANDE D'AVIS  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

DEMANDE D'AVIS  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

à M VASSAS

Inspecteur général des monuments historiques,

### PIÈCES COMMUNIQUÉES

dossier de recensement

### OBJET

Protection éventuelle au titre des  
Monuments Historiques

L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

n° 62 (R)

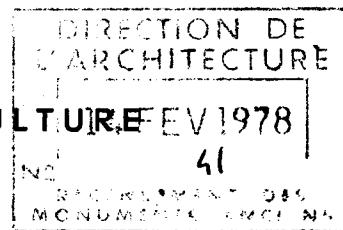
il conviendrait de  
protéger l'ensemble  
du moins de l'enceinte  
interne  
et surtout de  
s'il possible établir  
une carte

Paris, le 14 avril 1978

### RÉPONSE

Bien que le dossier n'ait été établi que  
pour la protection de l'église et de la tour d'Apcher,  
il paraît évident que c'est l'ensemble de ce site  
archéologique, délimité par l'enceinte extérieure,  
(enclos lisible) dont la protection doit être assurée,  
car tous les éléments de cet ensemble, même les  
ruines, concourent à son intérêt - or il est  
gravement menacé de dégradations de toute nature.  
Le caractère d'authenticité de tous les vestiges  
anciens situés dans l'espace proposé,  
même les ruines, renforcent notre sentiment.  
La fiche de recensement rappelle judicieusement  
la parenté avec l'ensemble de la gare Guérin,  
à Thiers-en-Cher, fortement protégé -

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE  
18 AVRIL 1978  
47  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS



**RECENSEMENT des MONUMENTS ANCIENS de la FRANCE**

Département **LOZERE** Commune **PRUNIERES**

Monument **L'église et la Tour d'Apcher**

**Documents annexés**

Fiche de recensement **1** Documents photographiques **15 feuilles photo**  
 Plans et relevés **1** Divers **(25 photos couleur)**  
 Documents cadastraux **2.**

**Avis de l'Architecte en Chef des monuments historiques**

La Tour et l'Eglise d'APCHER, sur la commune de PRUNIERES constituent un ensemble d'un intérêt exceptionnel, sorte de phare sur une zone géographique très vaste. Indépendamment de son importance dans le paysage, déjà reconnue par une protection SITE, les deux édifices sont de grande qualité architecturale dans leur sobriété.

Avis très favorable au classement au titre des Monuments Historiques.

Montpellier le 1er février 1978

*J.P. DIEZEL*

**Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France**

*avis très favorable au classement pour les monuments historiques*

*[Signature]*

**Avis de l'Inspecteur Général des monuments historiques**

*Avis favorable au classement pur et simple de l'église, et au classement comme ruine de l'ensemble délimité par l'ancienne enceinte extérieure, cette dernière incluse, ainsi que la tour d'Apcher - cf. avis détaillé ci-joint en "réponse" de ce jour.*

*R. VASSAS*  
14.4.78

**R. VASSAS**



Signale  
M h n  
U

MONUMENTS HISTORIQUES

REÇU LE 28.10.82  
SOUS LE 95.1.5.

Département : Lozère

Édifice : église et tour d'Apcher

Commune : PRUMIERES

AA Rochette  
et Lavallo

DEMANDE 26

RÉPONSE

Palais-Royal, le 25/8/82 19

Paris, le 19 OCTOBRE 19.82

M. ROCHETTE,

Ref : 895 IG

Inspecteur général des monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans la pièce ci-jointe. On lui sera obligé de retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

La mesure de classement de l'église et de la Tour d'Apcher est une protection reconnue comme indispensable par toutes les personnes consultées sur le dossier qui semble prêt depuis 1978.

PIÈCES COMMUNIQUÉES

Je confirme cet avis très favorable en demandant le classement d'urgence. En ce qui concerne l'enceinte de l'ancien château, des recherches devront se poursuivre et un éventuel classement être proposé après une meilleure connaissance des lieux.

dossier de recensement

rapport de M.LAVALLE

Ces recherches concernant l'ancien château ne doivent pas retarder le classement de la tour et de l'église.

OBJET DES PIÈCES

Protection éventuelle au titre des Monuments Historiques

L'Attaché d'Administration chargé de la protection des Monuments Historiques

JEAN-CLAUDE ROCHETTE  
INSPECTEUR GÉNÉRAL  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
130, Rue d'Assas - 75006 PARIS  
325.33.60

DIRECTION DU PATRIMOINE  
25 OCT 1982  
No 27  
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

DÉLÉGATION PERMANENTE  
DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Séance du 8 novembre 1982

---

-- PROCÈS-VERBAL --

---



Rapporteurs : MM HERMITE, BOTRET, DUVAL, PRUNET, FONQUERNIE, COLLETTE, JANTZEN, ROCHETTE, AURAT, COSTA, ESTERLE, PREVOST-MARCILHACY, Mme DI MATTEO, BROCHARD, Melle FROSSARD, MM. LAVALLE et BONNET.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices ci-après désignés.

A) CLASSEMENTS PARI MI LES MONUMENTS HISTORIQUES.

- Eure - BOISSEY-LE-CHATEL : château de Tilly (pigeonnier en totalité)

La Délégation Permanente estime par contre que le château lui-même qui a été très remanié au 19<sup>ème</sup> siècle ne peut être considéré comme une oeuvre représentative de cette dernière époque et qu'en conséquence la mesure d'inscription intervenue le 9 juillet 1932 pour cet édifice avec ses tourelles et ses courtines est une mesure de protection suffisante, sauf pour le pigeonnier dont le classement est proposé.

- Hérault - TOURBES - château de Peyrat (chapelle avec son décor et escalier du perron avec sa balustrade)

Voir : inscriptions

- Lozère - PRUNIERES - ancien château d'Apcher (donjon et chapelle et vestiges des enceintes).

Toutefois une étude complémentaire devra être préalablement effectuée en ce qui concerne l'étendue et la propriété des parties intéressantes des deux enceintes.

- Pyrénées Atlantiques - SAINT-PÉ-SUR-NIVELLE - pont d'Ibarron
- Seine-et-Marne - CUCHARMOY - église (en totalité)

INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

- Ardennes - REMILLY-AILLIQUURT - château (façades et toitures des parties du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à savoir :

- corps de bâtiment central et ailes en retour avec leur pavillon et escalier avec sa rampe en fer forgé
- mur de clôture sur rue avec les deux pavillons de l'entrée )

- Bouches-du-Rhône - AIX-EN-PROVENCE - Bastide d'Orcel

- ( - façades et toitures,
- jardin en terrasse avec son mur orné de vases, son portail d'entrée et sa fontaine
- fontaine du vestibule
- salle à manger avec son décor).

COMMISSION SUPERIEURE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

---

PROCES - VERBAL

---

Séance du 13 décembre 1982

---

15 H 00 .... CLASSEMENTS PARI MI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapporteurs : MM. PARENT, HERMITE, DUVAL, BOIRET, FONQUERNIE, ROCHETTE, PRUNET, JANTZEN, ENAUL, PREVOST-MARCILHACY, AURAT, ESTERLE, COSTA, MACE DE LEPINAY, BROCHARD, LAVALLE et Mme DI MATTEO.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Commission supérieure des monuments historiques, donne un avis favorable au classement parmi les Monuments Historiques, au besoin d'office, des édifices ou parties d'édifices ci-après, désignés :

- Alpes-de-Haute-Provence - SISTERON - chapelle Saint Marcel au hameau de la Beaume (en totalité).

- Alpes-Maritimes - EZE - église (en totalité).

Une étude devra être faite, par ailleurs, en vue de la protection éventuelle au titre du patrimoine mobilier des objets d'art renfermés par cette église et qui ne bénéficient pas encore d'une mesure de protection à ce titre.

- Aveyron - POUSTHOMY - croix en pierre au hameau de Larroque.

- Aveyron - VABRES-L'ABBAYE - ancien évêché (escalier avec sa rampe en fer forgé et sa cage).

Par ailleurs, seront inscrites sur l'inventaire supplémentaire les façades et les toitures du bâtiment de cet ancien évêché (parcelle n° 170, section AC).

- Bouches-du-Rhône - AIX-EN-PROVENCE - Hôtel Villeneuve d'Ansouis, 9 rue du 4 Septembre (en totalité, y compris le jardin en terrasse).

- Charente-Maritime - GRANDJEAN - église (en totalité). Le choeur et la façade Ouest sont déjà classés par arrêté du 22 octobre 1913.

- Haute-Corse - PRUNO - église au lieu-dit Santa-Maria (en totalité).

- Corse-du-Sud - BONIFACIO - Iles Lavezzi : les deux cimetières militaires et la stèle commémorative du naufrage de " La Sémillante ".

La Commission Supérieure demande par ailleurs que soit étudiée la protection au titre de la législation sur les sites de l'environnement de ces cimetières.

- Ille-et-Vilaine - LES IFFS - château de Montmuran (façades et toitures du châtelet et de la chapelle).

Le château est déjà inscrit sur l'inventaire supplémentaire par arrêté du 15 décembre 1926.

- Lozère - PRUNIERES - ancien château d'Apcher (donjon et chapelle et vestiges des deux enceintes).

Une étude complémentaire devra toutefois être effectuée en vue de déterminer l'étendue des enceintes et les propriétaires des parcelles intéressées.

- Marne - DOMPREMY - vieux moulin (en totalité, y compris son mécanisme et le bief).

Par ailleurs, devra être étudiée la protection éventuelle au titre du patrimoine mobilier des objets renfermés dans ce moulin.

- Meuse - RAMBLUZIN - église du pèlerinage de Benoîte-Vaux (en totalité, y compris le clocher).

Par ailleurs, une étude devra être effectuée sur les bâtiments de l'ancien couvent.

- Morbihan - BRECH - chapelle expiatoire du Champ des Martyrs (en totalité, avec son aménagement paysager), parcelles n° 12 et 13, section G.

- Oise - LIANCOURT - église (en totalité).

La Commission Supérieure demande, à cette occasion, qu'une étude soit faite en vue de la protection au titre des monuments historiques de l'ancien hospice de cette commune.

- PARIS (9ème) - Eglise Saint Eugène (en totalité). Cette église a été inscrite sur l'inventaire supplémentaire par arrêté du 15 janvier 1975.



LOZERE

LA TOUR D'APCHER

---

PRUNIERES



②

LA TOUR D'APCHER: la chapelle et tour



2

vue d'ensemble sud du village.



3

la tour face Est et au premier plan les 3 tours en ruines de  
l'enceinte intérieure.



LA TOUR D'APCHER: chapelle et tour



face nord de la tour l'abside de la chapelle orientée Est.

④



face nord-est de la tour

5

Machicoulis sur la  
face nord de la tour.

⑥



porte de la tour sur le  
côté nord.

⑦



LA TOUR D'APCHER: chapelle et tour

---

faces sud et est de la tour

⑧



⑨

la tour et son entrée vues du Nord ( à noter le toit parasite contre façade de la chapelle)



au sud : la première enceinte en ruines , au pied de la tour le rempart intérieure( les abords necessitent une protection plus forte - EDF- et les façades une réfection)



vue d'ensemble côté ouest: clocher et au centre une pièce voûtée appartenant probablement au château.



LA TOUR D'APCHER: chapelle et tour



abside pentagonale Est de l'église.

12



côté sud où s'ouvre le portail d'entrée de la chapelle.

13

LA TOUR D'APCHER: Chapelle et tour



Côté nord de l'église

14

façade principale ouest  
( noter la présence de l'appenti  
parasite )

15





LA TOUR D'APCHER: chapelle et tour



16

clocher peigne à  
2 arcatures.

façade principale ouest

17





intérieur de l'église: vue  
vers le choeur

18

trappe du clocher; dans le mur  
de fond, infiltrations à la jonction  
de la voûte et du mur de fond.

19





TOUR D'APCHER : Chapelle et tour

20

chapiteau de l'arc  
doubleau à l'intérieur  
de l'église .



21

voute en plein cintre tassée et  
les arcs doubleaux .

LA TOUR D'APCHER: Chapelle et tour



Tête sculptée dans un bloc remployé dans le mur sud à gauche du portail d'entrée.



LA TOUR D'APCHER : Chapelle et tour



23

fenêtre dans une arcature de  
l'abside, face sud.

24

colonnnette d'arcature de  
l'abside, côté sud.





ancien retable démonté; peinture sur bois à la détrempe  
"la décollation de Saint Jean-Baptiste"